

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le treize avril à neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LE VERNET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame MATHE Nicole, Adjointe au Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 08.04.2019

Présents : Mme BARLIAC-CLAUSOLLES Paulette, M. BOYER Denis, M. FAUCARD Philippe, Mme IMBERT Viviane, Mme LAVAIL-MAZZOLO Nathalie, Mme LOPEZ Angeline, M. MARCHAND René, Mme MATHE Nicole, Mme MONTEJO-ROUGANIOU Marie, M. PONS Alain, Mme STERN-ALIE Babette.

Absents représentés : Mme CHIABRANDO Valérie (pouvoir à Mme LAVAIL-MAZZOLO Nathalie), M. DANHO Aimé (pouvoir à M. PONS Alain), M. GATEIN Georges (pouvoir à Mme MONTEJO-ROUGANIOU Marie), Mme PECHOULTRES Cécile (pouvoir à Mme IMBERT Viviane), M. PUJOL Christian (pouvoir à M. MARCHAND René), M. SOTO Jean-François (pouvoir à M. BOYER Denis), M. TISSEIRE Bernard (pouvoir à Mme MATHE Nicole).

Madame LAVAIL-MAZZOLO Nathalie a été élue secrétaire de séance.

N° 2019-018

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018, dressé par Monsieur DEMANGE Serge, Maire,
- Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré;
- Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2018;
- A l'unanimité,
- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer selon le tableau ci-après ;
- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		1.367.148,69	-	184.001,16	-	1.551.149,85
Opérations de l'exercice	1.784.018,66	2.128.904,29	957.930,47	673.507,89	2.741.949,13	2.802.412,18
TOTAUX.....	1.784.018,66	3.496.052,98	957.930,47	857.509,05	2.741.949,13	4.353.562,03
Résultats de clôture.....		1.712.034,32	100.421,42		-	1.611.612,90
Restes à réaliser.....			484.846,00	455.145,00	484.846,00	455.145,00
TOTAUX CUMULES.....		1.712.034,32	585.267,42	455.145,00	484.846,00	2.066.757,90
RESULTATS DEFINITIFS.....		1.712.034,32	130.122,42			1.581.911,90

L'an deux mille dix-neuf, le treize avril à neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LE VERNET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DEMANGE Serge, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 08.04.2019

Présents : M. DEMANGE Serge, Maire ; Mme BARLIAC-CLAUSOLLES Paulette, M. BOYER Denis, M. FAUCARD Philippe, Mme IMBERT Viviane, Mme LAVAIL-MAZZOLO Nathalie, Mme LOPEZ Angeline, M. MARCHAND René, Mme MATHE Nicole, Mme MONTEJO-ROUGANIOU Marie, M. PONS Alain, Mme STERN-ALIE Babette.

Absents représentés : Mme CHIABRANDO Valérie (pouvoir à Mme LAVAIL-MAZZOLO Nathalie), M. DANHO Aimé (pouvoir à M. PONS Alain), M. GATEIN Georges (pouvoir à Mme MONTEJO-ROUGANIOU Marie), Mme PECHOULTRES Cécile (pouvoir à Mme IMBERT Viviane), M. PUJOL Christian (pouvoir à M. MARCHAND René), M. SOTO Jean-François (pouvoir à M. BOYER Denis), M. TISSEIRE Bernard (pouvoir à Mme MATHE Nicole).

Madame LAVAIL-MAZZOLO Nathalie a été élue secrétaire de séance.

N°2019-017

COMPTE DE GESTION 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Après s'être fait représenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après s'être assuré que le Comptable a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Après avoir délibéré et à l'unanimité,
 - 1°- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire
 - 2°- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
 - 3°- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le Comptable, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

N° 2019-019

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BILAN POLITIQUE FONCIERE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que conformément à l'article L2241-1 du code général des collectivités territoriales il convient de dresser un bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune pendant l'exercice budgétaire de l'année 2018, ce bilan devant être joint au compte administratif.

Il expose que pour l'année 2018 aucune acquisition ou cession immobilière n'a eu lieu.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Oui Monsieur le Maire,
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité,
- Approuve l'exposé de Monsieur le Maire.

N° 2019-020

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018
LE CONSEIL MUNICIPAL

- Avec 19 voix POUR,
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,
- Considérant que ledit compte est exact et conforme au compte de gestion du Receveur,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
- Constatant que le compte administratif fait apparaître :
 - * un excédent de fonctionnement cumulé de 1.712.034,32 euros
- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<i>Pour mémoire : Exécution du budget d'Investissement de l'exercice 2018</i>			
	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
DEPENSES	1.432.137,00 €	957.930,47 €	484.846,00 €
RECETTES	1.432.137,00 €	673.507,89 €	455.145,00 €
EXCEDENT ANTERIEUR		184.001,16 €	
RESULTAT CUMULE		- 100.421,42 €	- 29.701,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT		0 €	
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET 2019			
A) EXCEDENT			
- Exécution du virement à la section d'investissement (C.1068)			130.122,42 €
Solde disponible :			
- Affectation à l'excédent reporté (C.002 Recettes)			1.581.911,90 €
B) DEFICIT			
- Déficit à reporter (C.002 Dépenses)			

N° 2019-021

BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de budget primitif dressé par lui et appuyé de tous les documents propres à justifier toutes ses propositions.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Oui Monsieur le Maire,
- Après en avoir discuté, chapitre par chapitre, article par article, arrête pour l'année 2019 :
 - * les recettes de fonctionnement à la somme de 3.833.536 euros
 - * les dépenses de fonctionnement à la somme de 3.833.536 euros
 - * les recettes d'investissement à la somme de 2.460.583 euros
 - * les dépenses d'investissement à la somme de 2.460.583 euros
- Adopte avec 19 POUR, les propositions de Monsieur le Maire pour permettre l'équilibre du budget en 2019,
- Décide de demander au Service des Impôts que le produit direct soit porté à 1.176.859 euros pour l'année 2019.

N° 2019-022

FIXATION DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2019

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des impôts, notamment les limites de chacun d'après la loi, les taux appliqués l'année dernière et le produit attendu cette année.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Oui Monsieur le Maire,
- Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de 1.176.859 euros,
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité,
- Vote les taux d'imposition, pour l'année 2019, comme suit :

IMPOTS	TAUX 18	TAUX 19	BASES	PRODUIT
TAXE D'HABITATION FONCIER BATI	14,69	14,99	3.565.000	534.394 €
FONCIER NON BATI	24,60	25,10	2.391.000	600.141 €
	178,02	181,65	23.300	42.324 €

N° 2019-023

CREATION D'UN POSTE DE GARDIEN-BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que compte tenu de l'augmentation de la population et du volume croissant du travail du policier municipal, il conviendrait de créer un nouveau poste de gardien-brigadier de police municipale à temps complet.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité,
- Décide de créer, dans le cadre d'emploi des agents de police municipale, catégorie C, un emploi de gardien-brigadier, à temps complet,
- Dit que le recrutement se fera statutairement,
- Mandate Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires et notamment la déclaration auprès du Centre de Gestion,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 64 du budget.

N° 2019-024

MARCHE EQUIPEMENTS DE CUISINE ET MOBILIER- CANTINE ECOLE MATERNELLE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de création d'une cantine et d'un office à l'Ecole Maternelle, il a été lancé un marché à procédure adaptée pour la fourniture de l'équipement de la cuisine et du mobilier de la salle de restauration.

Il rend compte de la procédure engagée et du résultat de la consultation.

Il demande à l'Assemblée de se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï Monsieur le Maire,
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché de fourniture de l'équipement de la cuisine et du mobilier de la salle de restauration, dans le cadre de la création d'une cantine et d'un office à l'école maternelle du VERNET, suivant, pour un montant total de **28.656,74 euros (HT)** :
- * Lot 1 : matériel de cuisine
SAS MARIN – 4 rue Paul Rocaché 31100 TOULOUSE
Montant du Marché : 25.482,00 euros (HT)
- * Lot 2 : Mobilier pour salle de restauration
SAS DPC – 1 rue Pierre et Marie Curie 79300 BRESSUIRE
Montant du Marché : 3.174,74 euros (HT)
- Dit que les crédits nécessaires au règlement de ce marché sont inscrits au budget communal.

N° 2019-025

MARCHE CANTINE ET OFFICE ECOLE MATERNELLE - SITUATION LOT 4

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le marché de travaux de création d'une cantine et d'un office à l'Ecole Maternelle approuvé par délibération du 27 juin 2018 et notamment le lot n°4 (menuiserie alu- VR – Serrurerie – Clôtures) signé avec l'entreprise SCAN.

Il explique que cette dernière a été placée en redressement judiciaire et qu'elle n'est plus en mesure d'assurer les travaux. Il donne lecture d'un courrier de l'administrateur judiciaire de l'entreprise stipulant qu'il résilie le contrat de marché public.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï Monsieur le Maire,
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité,
- Prend acte de la résiliation du contrat de marché public signé avec l'entreprise SCAN de Blagnac (31700) dans le cadre du marché de travaux de création d'une cantine et d'un office à l'école maternelle,
- Mandate Monsieur le Maire pour signer tout nouveau devis,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.